Image not found or type unknown

Rachat terrain pass foncier

Par **Laure29200**, le **10/11/2016** à **15:15**

BonjourrnrnNous avons construit en 2011 dans le cadre du pass foncier une maison . A cette époque nous avons obtenu aussi une tva à 5.5 % pour la construction. (environ 14000 euros)rnrnNous envisageons de racheter notre terrain vu les taux immobiliers du moment. Doit on rembourser la tva si rachat de terrain?rnrnPouvez-vous me renseigner j'ai beau chercher sur le net je ne trouve rien. J'ai téléphoné au impôt j'attends leur réponse .rnrnMercirnLaure

Par **Visiteur**, le **10/11/2016** à **19:40**

Bonsoir Laure,rnLe pass foncier n'est-il pas un prêt à remboursement différé ?rnVous souhaitez rembourser pas de problème je pense, mais ne ce serait pas le cas si vous vendiez...

Copyright © 2026 Experatoo.com - Tous droits réservés